



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2016

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**Début de séance : 19 h 00**

Affiché le lundi 10 octobre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

L'An Deux Mille Seize, le 5 octobre, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

#### **Etaient présents (33) :**

Monsieur GICQUEL, Madame MAGNE, Monsieur SÉGALAT, Monsieur GAILHAC, Monsieur CRON, Madame CERTIN, Monsieur TURANO, Madame HERBERT, Monsieur BOCCARA, Monsieur MIROUDOT, Monsieur VAN DEN AKKER, Monsieur DROUVILLE, Madame LYET, Monsieur ROURE, Madame GRUBER, Madame KADOUCHE, Monsieur BENOIT, Madame MENOUE, Madame OBENANS, Monsieur FAINTUCH, Madame GONNET, Madame EL HARTI, Madame MEUNIER, Monsieur MAZURE, Monsieur CARREL, Monsieur GABISON, Madame DE LA BRETEQUE, Monsieur CASTRO, Monsieur BELLAÏCHE, Madame UDDIN, Monsieur RAMBAUD, Madame BERTRAND, Madame GRATIET

#### **Etaient excusées (2) :**

Madame MOLINA

Madame LEHOUT POSTMANTIER (pouvoir Valérie LYET).

#### **1) Désignation du secrétaire de séance : Madame Florence MEUNIER**

#### **2) Adoption Procès-verbal séance du 27 juin 2016**

#### **3) Adoption Procès-verbal séance du 22 août 2016.**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les deux procès-verbaux des Conseils Municipaux des 27 juin et 22 août 2016.

#### **4) Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**5) Fixation des tarifs de location de la salle TOFFOLI à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.**  
**Rapporteur : M. MAZURE** **Délibération n° 16/122**

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle TOFFOLI détaillés suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

TARIFS	PLAGES HORAIRES	Salle 1 : 455 m <sup>2</sup> + Kitchenette A Places assises 240 pers. Places debout 400 pers.	Salle 2 : 315 m <sup>2</sup> + Kitchenette A Places assises 120 pers. Places debout 200 pers.	Salle 3 : 140 m <sup>2</sup> + Kitchenette B Places assises 50 pers. Places debout 100 pers.	TARIFS	PLAGES HORAIRES	Salle 1 : 455 m <sup>2</sup> + Kitchenette A Places assises 240 pers. Places debout 400 pers.	Salle 2 : 315 m <sup>2</sup> + Kitchenette A Places assises 120 pers. Places debout 200 pers.	Salle 3 : 140 m <sup>2</sup> + Kitchenette B Places assises 50 pers. Places debout 100 pers.
Tarifs charentonnais	demi-journée matin (9h-12h)	300,00 €	230,00 €	110,00 €	Tarif associations charentonnaises	week-end	1 gratuité par an*		
					Tarif associations charentonnaises	week-end journée entière			
Tarif associations charentonnaises	week-end journée entière	350,00 €	270,00 €	130,00 €					
Tarifs charentonnais	demi-journée après midi (14h-18h)	350,00 €	270,00 €	130,00 €	Tarif associations charentonnaises	week-end demi-journée	200,00 €	150,00 €	70,00 €
Tarifs charentonnais	soirée du lundi au jeudi (18h-02h00)	500,00 €	380,00 €	200,00 €	Tarif associations charentonnaises	week-end entier (samedi et dimanche avec obligation de libérer des lieux de 02h00 à 09h00)	600,00 €	500,00 €	200,00 €
Tarifs charentonnais	soirée du vendredi (18h-02h00)	700,00 €	480,00 €	250,00 €					
Tarifs charentonnais	journée entière en semaine (09h-02h00)	900,00 €	690,00 €	320,00 €	* hormis les manifestations listées dans les conventions d'objectifs passées avec les associations, qui sont organisées en partenariat avec la Ville				
Tarifs charentonnais	week-end: journée entière (samedi ou dimanche)	1 137,00 €	854,00 €	399,00 €	Nous proposons de supprimer les cautions et de prévoir l'émission d'un titre de recette en cas de dégradation.				
Tarifs charentonnais	week-end entier (samedi et dimanche avec obligation de libérer des lieux de 02h00 à 09h00)	1 800,00 €	1 400,00 €	750,00 €					
Nous proposons de supprimer ce tarif presque jamais utilisé (2 fois en 3 ans...)									
Tarifs non Charentonnais	demi-journée matin (9h-12h)	450,00 €	345,00 €	165,00 €	Pour les réservations en semaine, proposition de fixer une remise de 20% dès la 3e réservation réalisée dans l'année civile				
Tarifs non Charentonnais	demi-journée après midi (14h-18h)	525,00 €	405,00 €	195,00 €		Vaisselle forfait pour 50 personnes	Vaisselle forfait pour 100 personnes	Vaisselle forfait par tranche de 100 pers. Supplémentaires	
Tarifs non Charentonnais	soirée du lundi au jeudi (18h-02h00)	750,00 €	570,00 €	300,00 €	Tarifs charentonnais	44 €	114 €	36 €	
Tarifs non Charentonnais	soirée du vendredi (18h-02h00)	1 050,00 €	720,00 €	375,00 €	Tarifs extérieurs	66 €	171 €	54 €	
Tarifs non Charentonnais	journée entière en semaine (09h-02h00)	1 350,00 €	1 035,00 €	480,00 €					
Tarifs non Charentonnais	week-end: journée entière (samedi ou dimanche de 09h à 02h00)	1 705,00 €	1 281,00 €	599,00 €	Cuisine (ancien self) pour les charentonnais	200 €			
Tarifs non Charentonnais	week-end entier (samedi et dimanche avec obligation de libérer des lieux de 02h00 à 09h00)	2 700,00 €	2 100,00 €	1 125,00 €	Cuisine (ancien self) pour les non charentonnais	300 €			

Il a approuvé les conventions d'occupation à titre payant et à titre gratuit de l'Espace Toffoli situé 12 rue du Cadran, et visant à définir les modalités de mise à disposition ainsi que les conditions d'utilisation de cet espace.

**6) Détermination des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction (par concession de logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte).**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 16/123**

Le Conseil municipal a déterminé, **à l'unanimité**, les emplois pouvant donner lieu à attribution d'un logement de fonction, l'Autorité territoriale étant seule décisionnaire de cette attribution.

Le Conseil municipal a fixé la liste des emplois donnant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service :

Bénéficiaire	Adresse du logement	Consistance du logement
Directeur Général des Services	1 rue de Valmy	Appartement type F4 de 94 m <sup>2</sup>
1 <sup>er</sup> gardien du complexe sportif de l'Île Martinet	Gymnase Tony Parker, Ile Martinet à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 87,14 m <sup>2</sup>
2 <sup>ème</sup> gardien du complexe sportif de l'Île Martinet	Gymnase Tony Parker, Ile Martinet à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 93 m <sup>2</sup>
Gardien du Groupe scolaire Aristide Briand	2 place Aristide Briand à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 80m <sup>2</sup>
Gardien de l'école élémentaire Robert Desnos	1 rue Robert Desnos à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 83,31 m <sup>2</sup>
Gardien de l'école élémentaire Pasteur	3 rue Jean Moulin à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 74,30 m <sup>2</sup>
Gardien de l'école élémentaire Valmy	3 rue de Valmy à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 61,18 m <sup>2</sup>
Gardien de l'école maternelle Valmy	4 rue de Valmy à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 94 m <sup>2</sup>
Gardien de l'école maternelle Conflans	30 rue de Conflans à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 84 m <sup>2</sup>
Gardien de l'école maternelle Champs des Alouettes	9 rue de l'Archevêché à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 71,87 m <sup>2</sup>
Gardien de la Résidence de personnes âgées Jeanne d'Albret	12 Rue Paul Eluard à Charenton (94220)	Appartement type F2 de 64,47 m <sup>2</sup>
Gardien du LEP Jean Jaurès	9 rue Jean Jaurès à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 67,10 m <sup>2</sup>
Gardien du Cimetière	Cimetière Ancien – Avenue de Gravelle à Charenton (94220)	Pavillon type F3 de 103 m <sup>2</sup>
Gardien des salles polyvalentes de l'Espace Toffoli	12 bis rue du Cadran à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 73 m <sup>2</sup>

Il a fixé la liste des emplois ouvrant attribution d'un logement par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte :

Bénéficiaire	Astreintes liées à l'attribution du logement	Adresse du logement	Consistance du logement
Directeur du Patrimoine	2 semaines d'astreinte de décision par mois	4 rue de Valmy à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 94 m <sup>2</sup>
Directeur Adjoint des Sports	3 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	13 rue du Séminaire de Conflans à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 88,60 m <sup>2</sup>
Directeur du Multi-accueil Petit Château	4 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	4 rue de Valmy à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 94 m <sup>2</sup>
Directeur du Multi-accueil Simone Dorlanne	4 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	9 rue Etienne Méhul à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 96 m <sup>2</sup>
Directeur du Multi-accueil Victor Basch	3 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	9 bis rue Victor Basch à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 74,21 m <sup>2</sup>
Directeur du Multi-accueil Bleu	3 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	16 rue Victor Basch à Charenton (94220)	Appartement type F3 de 65 m <sup>2</sup>
Directeur du Multi-accueil	3 semaines d'astreinte	2 rue de l'Archevêché à	Appartement type F4

Archevêché	d'exploitation par mois	Charenton (94220)	de 100 m2
Directeur du Multi-accueil des Bordeaux	4 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	39 A rue des Bordeaux à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 107 m2
Responsable des Aménagements et Espaces Publics	1 semaine d'astreinte d'exploitation par mois	4 rue du Port aux Lions à Charenton (94220)	Appartement type F4 de 108,51 m2
Agent d'entretien et de maintenance à l'espace Toffoli	1 semaine d'astreinte d'exploitation par mois	1 rue de Valmy à Charenton (94220)	Appartement type F5 de 95 m²
Directeur de la Crèche familiale et du Multi-accueil Paris	4 semaines d'astreinte d'exploitation par mois	2 rue de l'Archevêché	Appartement type F4 de 100 m2

Il a précisé que l'ensemble des autres dispositions figurant dans la délibération n°2015-052 du 25 juin 2016 demeure inchangé.

**7) Approbation d'une Convention type de mise à disposition de matériel et de mobilier à titre gratuit entre la ville de Charenton et les associations.**

**Rapporteur : M. BOCCARA**

**Délibération n° 16/124**

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la convention-type de mise à disposition de matériel et de mobilier à titre gratuit entre la ville de Charenton et les associations.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les associations pétitionnaires.

**8) Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant de 294 471 € souscrit par Antin Résidences en vue de financer la réhabilitation de 13 logements situés 183 rue de Paris, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignation n° 50602.**

**Rapporteur : M. DROUVILLE**

**Délibération n° 16/125**

Le Conseil municipal a accordé, **à l'unanimité**, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 294 471 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 50602 constitué d'une ligne de prêt de type PAM.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt.

**9) Approbation d'une garantie d'emprunt d'un montant total de 5 084 234 € souscrit par Valophis Habitat en vue de financer la construction de 31 logements situés 9/11 avenue du Maréchal de Latte de Tassigny, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention liée au Contrat de Prêt Caisse des Dépôts et Consignation n° 50678.**

**Rapporteur : M. DROUVILLE**

**Délibération n° 16/126**

Le Conseil municipal a accordé, **à l'unanimité**, sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 084 234 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 50678 constitué de deux lignes de prêts.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt.

**10) Convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » -  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de la signer.**

**Rapporteur : M. BENOIT**

**Délibération n° 16/127**

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet d'école numérique par la création de classes mobiles au sein des établissements scolaires suivants :

- L'école Aristide Briand A, pour deux classes mobiles ;
- L'école Aristide Briand B, pour deux classes mobiles ;
- L'école Louis Pasteur, pour une classe mobile ;
- L'école Robert Desnos, pour une classe mobile ;
- L'école Valmy, pour une classe mobile.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de « L'école change avec le numérique ».

**11) Adoption du nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'accès et d'utilisation de la piscine du Palais des Sports Téliemaco Gouin.**

**Rapporteur : MME CERTIN**

**Délibération n° 16/128**

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions – groupe « Charenton avant Tout »), le nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'accès à la piscine du Palais des Sports Téliemaco Gouin et de son usage.

**12) Adoption d'une convention spécifique pour l'utilisation de la piscine du Palais des Sports Téliemaco Gouin par les associations de plongée pour la pratique de l'apnée.**

**Rapporteur : MME CERTIN**

**Délibération n° 16/129**

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, une convention spécifique pour l'utilisation de la piscine du Palais des Sports Téliemaco Gouin, par les associations de plongée pour la pratique de l'apnée.

**13) Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention type de location d'instruments au conservatoire de musique André Navarra.**

**Rapporteur : MME HERBERT**

**Délibération n° 16/130**

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (4 voix contre – Groupes « Charenton avant Tout » et « Pour charenton : l'Humain et l'Ecologie ! » - et 1 abstention – Groupe « Charenton Ambition »), le contrat type de mise à disposition d'instruments au conservatoire de musique André Navarra. Il a autorisé Monsieur le Maire ou son délégué à signer lesdits contrats.

**14) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte définitif du terrain situé 52 avenue Gambetta à Maisons-Alfort, cadastré section Q n° 160.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 16/131**

Le Conseil municipal a autorisé, à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant Tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie ! »), Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif concernant le terrain situé 52 avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT, cadastré section Q n° 160.

**15) Avis sur le projet du PLU de la Commune de BRY-SUR-MARNE.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 16/132**

Le Conseil municipal a émis, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), un avis favorable au projet de PLU de la Commune de BRY-SUR-MARNE.

**16) Avis sur le projet du PLU de la Commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 16/133**

Le Conseil municipal a émis, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Charenton Ambition »), un avis favorable au projet de PLU de la Commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, celui-ci étant sans impact pour la Ville de CHARENTON-LE-PONT.

**17) Instauration d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 16/134**

Le Conseil municipal a instauré, à l'unanimité, une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les travaux sur les réseaux de transport d'électricité.

Il a fixé la redevance au montant plafond de 0,35 € par mètre linéaire de canalisation construite ou renouvelée.

**18) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation de l'escalier mécanique donnant accès à la passerelle de Valmy à CHARENTON-LE-PONT.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 16/135**

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation de l'escalier mécanique donnant accès à la passerelle de Valmy à Charenton-le-Pont.

Fin de séance : **20h22**